

N° 2020/051
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 14 décembre 2020

Par suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 14 décembre 2020 à 18 heures 00 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents : 15

M. JEANNE Jean-Pierre	
M. VOLLE Stéphane	Mme GIGON Christine
M. THÉRY Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. AUBERT Michel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. DEDIDIER Sylvain	Mme CLOEZ Sonia
M. LECOMTE Marc	Mme GAGNARD Céline
M. HERNANDEZ Guy	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. LEFEBVRE Jacques	Mme VALLIER France

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 4

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à **Mme GIGON Christine**.
M. CROS Samuel a donné procuration à **Mme ROSE-LEVEQUE Christelle**.
M. FLECHON Vincent a donné procuration à **M. THÉRY Jacques**.
Mme NURY Cassandra a donné procuration à **M. JEANNE Jean-Pierre**.

Mme GAGNARD Céline a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 06 - 14/12/2020

AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, Adjointe au Maire, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

« ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars..., en l'absence d'adoption du budget avant cette date...l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits...
..Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».*

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 – M14:

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	Crédits ouverts BP	¼
Article 2051	Frais études et logiciels	10 778,00	2 694,50

Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	Crédits ouverts BP	¼
Article 2041512	Bâtiments et installations	8 500,00	2 125,00

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	Crédits ouverts BP	¼
Article 2128	Autres agencements et aménagements	2 580,00	645,00
Article 21312	Equipements scolaires	1 680,00	420,00
Article 21316	Equipements de cimetière	2 196,00	549,00
Article 21318	Autres bâtiments publics	21 900,00	5 475,00
Article 2132	Immeubles de rapports	1 522,00	380,50
Article 2138	Autres constructions	42 580,00	1 0645,00
Article 2151	Réseaux de voirie	73 588,00	18 397,00
Article 21538	Autres réseaux	3 000,00	750,00
Article 21578	Autres matériels de voirie	1 809,47	452,37
Article 2181	Installations générales et aménagements divers	10 000,00	2 500,00
Article 2183	Matériel bureau et informatique	1 209,11	302,28
Article 2184	meublier	1 000,00	250,00
		163 064,58	40 766,15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les propositions de M.JEANNE Jean-Pierre dans les conditions exposées ci-dessus.
- **Dit** que ces montants seront inscrits au budget primitif 2021, si besoin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.


